

Erstmals bekannt: So viel nimmt Trump mit den Zöllen auf Schweizer Waren ein

Handelskrieg füllt Staatskasse Die Zolleinnahmen der US-Regierung haben sich seit April vervierfacht – bei Schweizer Produkten gar versechsfacht. Betroffen sind vor allem die Techindustrie und Uhrenhersteller.

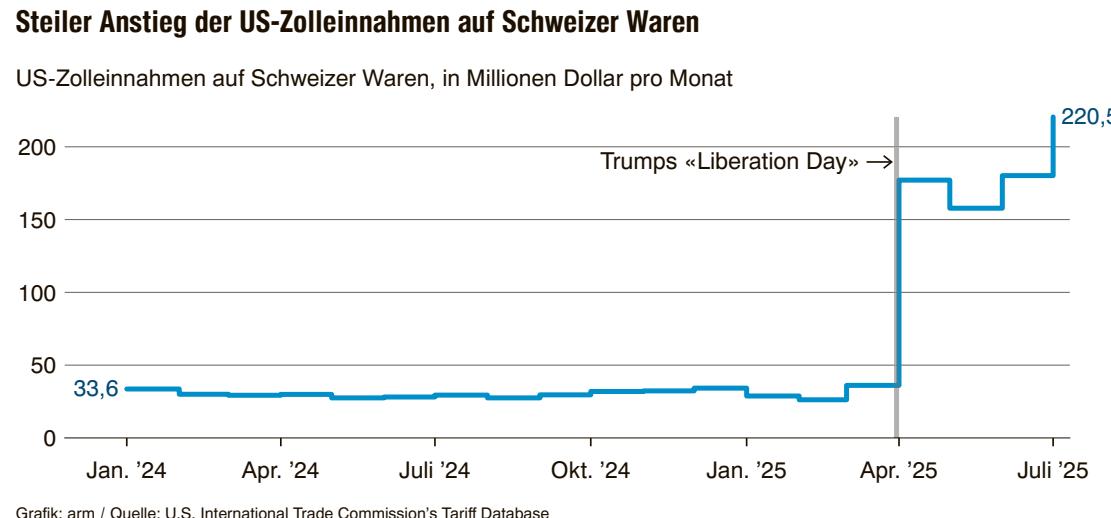
Armin Müller

Seit dem «Liberation Day» vom 2. April bis und mit August sind die Einnahmen der USA aus Zöllen von rund 7 auf fast 30 Milliarden Dollar monatlich angestiegen. Der Anteil der Zölle an den Gesamteinnahmen der US-Regierung von Präsident Donald Trump beträgt neu 5 Prozent statt 1,5 Prozent wie im Vorjahr.

Im September dürften die Einnahmen nochmals höher gewesen sein. Noch fehlen die Daten, weil die zuständige Behörde wegen des Shutdowns, also der Teilstilllegung der US-Bundesverwaltung, derzeit nicht arbeitet.

Auch die Schweiz trägt ihren Teil dazu. Von April bis Juli – neuere Daten fehlen auch hier – haben sich die Zolleinnahmen auf Schweizer Waren im Vergleich zum Vorjahr im Schnitt auf monatlich rund 184 Millionen Dollar mehr als versechsfacht. Das hat diese Zeitung aufgrund Daten des Bureau of the Fiscal Service der US-Regierung erstmals errechnet.

Die Zölle auf Schweizer Produkte beliefen sich in den vier Monaten April bis Juli auf 0,8 Prozent



der gesamten Zolleinnahmen. In dieser Zeit galt noch der allgemeine Zollsatz von 10 Prozent.

Seit August beträgt er auf Importen aus der Schweiz 39 Prozent, was einer der höchsten länderspezifischen Sätze ist. Obwohl die Schweizer Exporte im August gegenüber dem Juli um 31 Prozent zurückgegangen sind, dürften die Zolleinnahmen der US-Regierung auf Schweizer Produkte darum gestiegen

sein. Die Annahme ist plausibel, dass sie auf diese Weise seit April mittlerweile über eine Milliarde Dollar eingenommen hat.

80 Prozent entfallen auf Tech- und Uhrenbranche

Den grössten Teil der Zölle schultern die Techindustrie und die Uhrenhersteller. Deren Zollbelastung hat sich beinahe verzehnfacht. Auf die beiden Branchen entfielen seit April rund

80 Prozent der Zolleinnahmen auf Schweizer Importe.

An dritter Stelle folgt die Chemiebranche (ohne Pharma), die aber schon vor Trumps Handelskrieg mit Zöllen belastet war. An vierter Stelle folgt Kaffee, der zuvor zollfrei eingeführt werden konnte. Betroffen ist im Wesentlichen Nespresso, da die Kapseln zu 100 Prozent in der Schweiz hergestellt werden. Den Zoll zahlt zwar der Importeur.

Aber die Lasten verteilen sich auf Hersteller, Importeure und Kunden, je nach Marktmacht.

Die Exporte der Techindustrie – Maschinen, Metalle, Elektronik, Medizintechnik, Fahrzeuge – in die USA sind im August stark zurückgegangen. «Man sieht bereits die Bremsspuren», sagt Jean-Philippe Kohl, Vizedirektor des Verbands der Techindustrie Swissmem. Der 10-Prozent-Zoll von April bis Juli sei noch verkraftbar gewesen, weil er teilweise habe überwälzt werden können. «Mit einem Zollsatz von 39 Prozent geht das nicht mehr, für viele Unternehmen wird es kritisch.»

Uhrenbranche verkraftet Zölle bisher besser

Die Margen in der Techindustrie sind bei weitem nicht so hoch wie in der Pharmabranche. Nur rund die Hälfte der Firmen erzielte im letzten Jahr eine Gewinnmarge von mehr als 5 Prozent.

Nur etwa eines von fünf Unternehmen der Branche habe eine so starke Marktstellung, dass es mit den neuen Zöllen noch ein Geschäft machen könne, sagt Jean-Philippe Kohl. «Den anderen frisst der Zoll nicht nur

die Marge weg – sie fliegen aus dem US-Markt.»

In der Uhrenindustrie sind die Margen in der Regel besser, die Kunden sind weniger preisempfindlich, und «Swiss made» bietet einen gewissen Schutz. Verschiedene Hersteller konnten deshalb seit April die Preise in den USA leicht erhöhen und so den Zoll überwälzen.

«Die Exporte in die USA zeigen bis August noch eine positive Entwicklung und der Verkauf in den Läden läuft bei vielen Marken immer noch gut», sagt Yves Bugmann, Präsident des Verbands der Schweizer Uhrenindustrie. «Aber die USA sind der wichtigste Markt für die Schweizer Uhrenhersteller und der Zoll von 39 Prozent, der von August an gilt, bedeutet eine starke Belastung», sagt Bugmann. «Wir zählen darauf, dass der Bundesrat eine bessere Verhandlungslösung erzielt.»

Klar ist, dass Trumps Zolleinnahmen nicht in dem Masse steigen wie die Zollsätze. Ob der US-Präsident seine Handelspolitik künftig trotzdem als Erfolg verkaufen kann, hängt davon ab, wie gut die US-Wirtschaft die Belastung durch die Zölle wegsteckt.

La Confédération risque de devoir payer 16,5 milliards aux investisseurs

Chute de Credit Suisse Le Tribunal administratif fédéral a annulé la décision de la FINMA, qui avait déprécié les instruments de capital AT1 de la banque rachetée par UBS. La question de savoir qui devra payer les investisseurs reste ouverte.

Arthur Rutishauser
Claudia Gnehm
Jorgos Brouzos

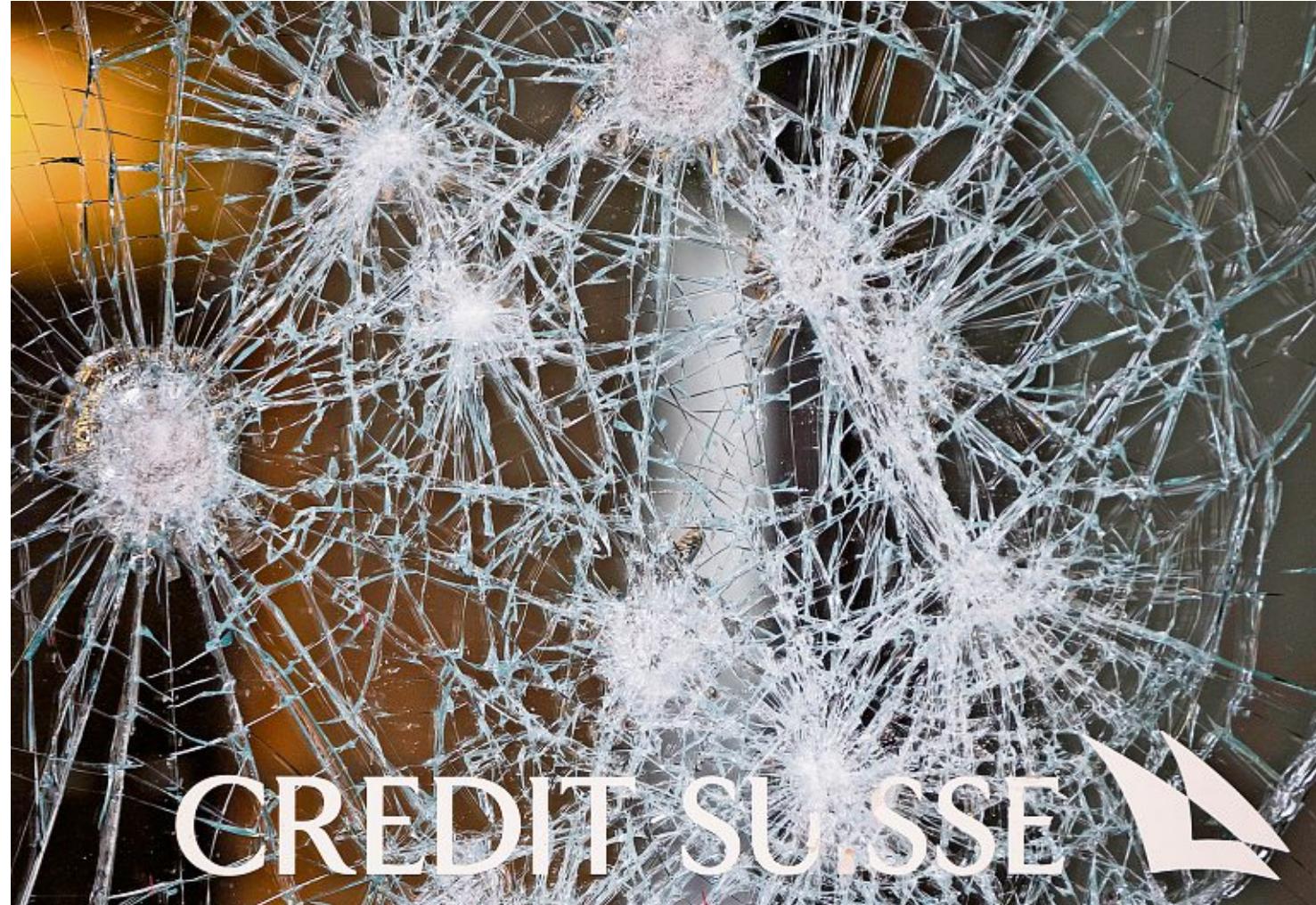
La décision visait à éviter l'effondrement incontrôlé de Credit Suisse (CS) et à faciliter son rachat par UBS. Le 19 mars 2023, lors de la fusion forcée entre les deux établissements, le Département des finances (DFF), l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA), la Banque nationale (BNS) et les banques concernées ont annoncé l'annulation complète de toutes les obligations AT1. Ces titres spéciaux, dotés de taux d'intérêt élevés, sont conçus pour protéger les banques en difficulté lors d'un effondrement. En cas d'urgence, ils se convertissent en fonds propres. Cette décision de la FINMA a fait perdre 16,5 milliards de francs aux investisseurs.

La décision de procéder à la dépréciation des instruments de capital AT1 a été confirmée dans une ordonnance de droit d'urgence. Sur cette base, la FINMA a ordonné à CS de procéder immédiatement à l'amortissement de toutes les obligations AT1, ce qui a été fait. Or cela pourrait désormais se retourner contre la Confédération. En effet, selon un récent arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF), cette décision a été prise de manière illégale. La question se pose dès lors de savoir si la Confédération peut être tenue responsable. Environ 3000 recourants ont saisi le TAF pour contester la décision de la FINMA de 2023, dans le cadre d'environ 360 procédures au total. Ils ont demandé l'annulation de cette décision. Ils soutiennent qu'aucune base contractuelle ni légale ne justifiait cet amortissement.

Le TAF a désormais sélectionné l'une des 360 procédures de recours comme cas exemplaire et rendu une décision partielle qui fait l'effet d'une bombe: il a annulé la décision de la FINMA. Une victoire d'étape pour les investisseurs. Cela ne garantit certes pas encore qu'ils récupéreront leur argent – ni de savoir auprès de qui. Le TAF n'a pas encore statué sur les modalités de remboursement. Il souhaite probablement attendre la décision du Tribunal fédéral, puisque UBS comme la FINMA peuvent faire appel de ce jugement, ce que cette dernière a annoncé ce mercredi qu'elle ferait.

Appel de la FINMA

Les autres procédures restent donc suspendues jusqu'à ce que la décision d'annulation devienne exécutoire. Philipp Haberbeck,



La fin de Credit Suisse préoccupe encore aujourd'hui. Selon le Tribunal administratif fédéral, la FINMA ne disposait pas d'une base légale suffisante pour ordonner à la banque de déprécier ses instruments de capital AT1. Keystone/Peter Klaunzer

«Il reste à voir si c'est le contribuable qui doit passer à la caisse. Le jugement de dernière instance n'a pas encore été rendu et j'espère que le TAF intervient encore pour corriger la situation.»

Alfred Mettler
Professeur adjoint au Swiss Finance Institute

qui a remporté ce cas exemplaire pour son client, déclare: «Je suis heureux de la décision, je me réjouis pour mes clients et je suppose que la FINMA et UBS vont faire appel. En fin de compte, c'est probablement le Tribunal fédéral qui devra trancher.»

De son côté, la FINMA prend acte de la décision et souhaite d'abord l'analyser, selon une porte-parole. L'action UBS a chuté après la publication du jugement, vraisemblablement en raison des incertitudes qui entourent la reprise de CS et qui pourraient se prolonger. Contactée, la banque refuse de commenter la décision du tribunal. Le Département des finances garde également le silence sur cette question. Contrairement à la FINMA et à UBS, il n'était pas partie au litige dans cette procédure. Selon l'issue de la procédure judiciaire, la Confédération devra toutefois payer.

Credit Suisse était suffisamment capitalisé

Le Tribunal administratif fédéral a conclu que les conditions nécessaires à l'amortissement des obligations n'étaient pas remplies. En effet, le «Viability Event» prévu dans le contrat ne s'était pas produit au moment de la dépréciation. Autrement dit, Credit Suisse disposait alors d'une capitalisation suffisante

et respectait les exigences réglementaires en matière de fonds propres. Les mesures accordées par la Confédération et la BNS visaient uniquement à assurer les liquidités et n'avaient pas d'impact direct sur la base de fonds propres, selon l'interprétation habituelle des conditions d'emprunt.

Le tribunal s'est aussi basé sur un courrier électronique de la direction de CS, qui précisait que, selon la banque, les conditions nécessaires à un amortissement des obligations AT1 n'étaient pas remplies. En tant que débiteur, CS défendait donc exactement la même position que les créanciers. L'interprétation des clauses contractuelles ne faisait dès lors aucun doute.

Le Tribunal administratif fédéral constate que la dépréciation des instruments AT1 a constitué une atteinte grave aux droits de propriété des créanciers. Une telle décision aurait dû reposer sur une base légale claire et formelle, qui faisait défaut. Par ailleurs, le jugement ne laisse place à aucune ambiguïté. Sur aucun des points soulevés,

le tribunal ne retient l'argumentation de la FINMA ou d'UBS.

Qui doit payer? La Confédération ou UBS?

Les experts réagissent de manière contrastée au jugement du TAF. Pour Corinne Zellweger-Gutknecht, professeure de droit privé et économique à l'Université de Bâle, la décision s'en tient strictement au texte de loi sans tenir compte des mécanismes sous-jacents.

Alfred Mettler, qui a enseigné l'économie aux États-Unis pendant plusieurs années et occupe aujourd'hui un poste de professeur adjoint au Swiss Finance Institute, partage cette analyse. Selon lui, la décision repose sur des arguments juridiques pointus, mais elle est économiquement erronée et inefficace. «Les obligations AT1 ont été créées précisément dans ce but et leur amortissement n'était rien d'autre qu'économiquement logique et justifié», estime-t-il.

Le tribunal ne s'est pas prononcé sur la question de savoir si c'est la Suisse ou UBS qui doit indemniser les investisseurs lésés. «Il reste à voir si c'est vraiment le

contribuable qui doit passer à la caisse. Le jugement de dernière instance n'a pas encore été rendu et j'espère que le Tribunal fédéral intervient encore pour corriger la situation», déclare Alfred Mettler.

Nicolas Béguin, expert en droit bancaire du cabinet d'avocats Ae-gis, déclare: «Cette décision est certes une bonne nouvelle pour les détenteurs d'obligations AT1, mais elle ne signifie pas que la Confédération devra automatiquement les indemniser.» L'État n'engage sa responsabilité que dans des conditions particulièrement strictes. «Par ailleurs, il n'est pas certain que les investisseurs puissent demander une indemnisation, étant donné que le risque de dépréciation était clairement mentionné dans les prospectus et compensé par un rendement correspondant», ajoute Nicolas Béguin.

Le professeur de droit bernois Peter V. Kunz voit les choses différemment. «Si le Tribunal fédéral confirme le jugement, ce que je soupçonne, il est prévisible que la Confédération et UBS se disputent à coup de milliards», affirme-t-il. Dans ce scénario, UBS pourrait sans doute invoquer le principe de confiance, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir se fier à la décision de la FINMA.

L'avocat Andreas Rüd, qui défend les créanciers d'AT1, partage ce point de vue. «La décision du Tribunal administratif fédéral est motivée en détail et est correcte. Si le jugement est maintenu devant le Tribunal fédéral, il y aura alors un conflit entre UBS et la Confédération pour savoir qui doit payer les 16,5 milliards de francs aux investisseurs», déclare-t-il.

Cette décision devrait effectivement encore alimenter les débats. La dépréciation des obligations AT1 constituait en effet un élément central des négociations de rachat. Cette mesure a été évoquée pour la première fois le mercredi 15 mars, selon le rapport d'enquête de la CEP. Pour le conseil d'administration de la FINMA, il s'agissait d'une «partie nécessaire et non négociable et donc d'une valeur de référence du deal pour UBS», condition qui a finalement été respectée. Sans cette dépréciation, UBS aurait soit refusé la fusion, soit exigé des garanties bien plus importantes de la part de la Confédération – «pour un montant de plusieurs dizaines de milliards» selon la CEP.

Traduction: Olivia Beuchat.

Les salariés restent très attachés au télétravail

 [lesechos.fr/economie-france/social/les-salaries-restent-tres-attaches-au-teletravail-2192427](https://www.lesechos.fr/economie-france/social/les-salaries-restent-tres-attaches-au-teletravail-2192427)

Leïla de Comarmond

October 15, 2025



Par [Leïla de Comarmond](#)

Publié le 15 oct. 2025 à 16:45

« Télétravail : stop ou encore ? » Ces derniers temps, les cas d'entreprises remettant en question ce mode d'organisation du travail qui a changé de dimension depuis le Covid, se sont multipliés. Mais derrière ces annonces souvent très médiatiques, l'enquête réalisée par l'Observatoire du télétravail (créé par l'Union des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT) montre qu'il n'y a pas véritablement de contre-révolution.

De fait, 77 % des salariés du privé et du public affirment que le recours au travail à distance n'a pas été supprimé, selon l'étude réalisée entre mars et mai 2025 auprès de 5.000 répondants, dont 62 % de cadres et 26 % de professions intermédiaires.

« Recul du nombre de jours télétravaillés »

Seules 7 % des personnes interrogées notent que le travail à distance a été supprimé « dans certains services ». 31 % des personnes interrogées signalent que leur employeur [encourage le retour sur le site](#) « de manière informelle ». La proportion de personnes qui ne sait pas ce qu'il en est n'est pas négligeable (12 %).

« Ce n'est pas tant [la suppression du recours au télétravail](#) qui est à l'oeuvre mais plutôt un recul du nombre de jours télétravaillés dans la semaine », souligne l'enquête. Le mouvement n'est cependant pas - ou pas encore - suffisant pour modifier le poids global de cette forme particulière d'organisation du travail. L'enquête montre que lorsqu'elle existe, elle s'applique en moyenne deux jours par semaine, comme en 2023.

Les salariés qui pratiquent [le travail à distance](#) ne vont pas s'en plaindre. Visiblement très attachés à pouvoir travailler chez eux, 73 % des répondants affirment « très bien vivre leur situation de télétravail » et 22 % la vivre « plutôt bien », contre 1 % qui la vit « très mal » et 4 % « plutôt mal ». Un salarié sur deux se déclare même prêt à démissionner en cas de suppression du télétravail.

Débat sur la productivité du télétravailleur

C'est particulièrement le cas chez [les jeunes](#) qui sont surreprésentés parmi ces « accros » au télétravail : 22 % ont moins de 30 ans contre 10 % parmi l'ensemble des répondants. Les seniors n'en représentent que 11 %. « A partir du moment où on a acquis une certaine stabilité professionnelle, ça peut être plus compliqué et il faut aussi compter avec la difficulté à trouver un autre emploi », a souligné Emmanuelle Lavignac de l'Ugict-CGT, qui dirige l'observatoire.

Le fort attachement au télétravail constaté globalement ne tient pas au fait de pouvoir moins en faire. S'il y a débat sur la productivité du télétravailleur, seules 4,5 % des personnes ayant répondu à l'enquête déclarent travailler moins qu'en présentiel. Pour 18 %, c'est l'inverse. Pour 77 %, la durée du travail est inchangée.

L'attachement se mesure aussi par le relativement faible succès de la proposition testée dans l'enquête d'un retour à plein temps sur le lieu de travail en échange d'une réduction du temps de travail avec maintien du salaire. Moins de la moitié des répondants sont prêts à toper.

Un « palliatif » à l'arrêt maladie

Les travaux de l'observatoire explorent en outre un sujet rarement évoqué mais qui est pourtant source de productivité, celui du télétravail comme « palliatif » à [l'arrêt maladie](#). 76 % des personnes interrogées déclarent en effet avoir déjà télétravaillé tout en étant malade. Les raisons invoquées sont nombreuses : pas de rendez-vous avec un médecin, des « symptômes légers d'une maladie chronique », mais aussi une charge de travail trop importante ou le moyen d'éviter une perte de salaire... La garde d'un enfant malade est également évoquée.

L'enquête pointe par ailleurs un sujet récurrent : celui des managers, « les grands oubliés du télétravail », note Emmanuelle Lavignac. « « Vous devez gérer des satellites, faites au mieux », leur dit-on », résume Caroline Diard, professeure associée à TBS Education département Management des ressources humaines et droit des affaires, qui a travaillé sur l'enquête. Celle-ci montre qu'ils sont plus fréquemment que les autres salariés à être stressés et à manquer de sommeil. 71 % déclarent ne jamais avoir été formés au management à distance et 9 % l'ont été, mais insuffisamment.

Leïla de Comarmond

Rapport «honteux» sur les faux certificats

SANTÉ Combien d'attestations médicales de complaisance sont délivrées en Suisse? Le compte rendu du Conseil fédéral publié hier ne permet pas de le savoir. Pourtant, le problème existe et est reconnu par les médecins

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

En 2022, Philippe Nantermod, conseiller national (PLR/VS), voulait connaître le nombre de certificats médicaux de complaisance pour incapacité de travail délivrés dans le pays. Dans un postulat, il demandait au gouvernement «d'analyser les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour lutter efficacement contre l'établissement de certificats médicaux de complaisance. Une statistique des cas avérés de fraude est aussi requise, notamment par un sondage auprès des employeurs.»

Trois ans plus tard, le Conseil fédéral publie son rapport sur le sujet, sans apporter de réponse: «De manière générale, on constate que par rapport au volume total de certificats médicaux, ceux de complaisance représentent un phénomène marginal.» La Confédération partage également l'avis des spécialistes consultés sur le fait qu'il n'est pas «nécessaire de mener, à des fins statistiques, une enquête quantitative sur l'ampleur de ces certificats, vu la difficulté à collecter des données dans ce domaine».

Pour l'auteur du postulat, «ce rapport du Conseil fédéral est honteux et je ne comprends pas pourquoi il méprise ce sujet à ce



«Comment la Confédération peut-elle affirmer que le phénomène est marginal si elle ne le chiffre pas?»

PHILIPPE NANTERMOD,
CONSEILLER NATIONAL (PLR/VS)

point. Je déplore avant tout le fait que les employeurs n'aient pas été inclus aux travaux permettant de quantifier le nombre de ces certificats médicaux frauduleux. Ils connaissent les montants qu'ils reçoivent de l'assurance pertes de gain (APG). De plus, le refus d'effectuer cette statistique montre une évidente volonté d'ignorer le problème de la part de la Confédération. De plus, comment peut-elle affirmer que le phénomène est marginal si elle ne le chiffre pas?» Une incompréhension politique qui poussera le Valaisan à remettre l'ouvrage sur le métier dès la session d'hiver, en décembre prochain.

Un document qui n'est pas un dû

Plusieurs médecins s'étonnent également de l'absence de données chiffrées: «Les certificats médicaux de complaisance sont peut-être rares, mais nous avons tout de même besoin d'éléments chiffrés, abonde dans le même sens Michel Matter, président de l'Association des médecins du canton de Genève (AMGE). C'est nécessaire pour évaluer clairement l'étendue de cette «rareté». Cela permettra aussi aux professionnels de santé de voir si ces abus sont plutôt citadins, ruraux, communautaires

ou autre.» Et le patron des médecins genevois de rappeler que l'absentéisme concerne aussi les soignants, «c'est même un des dossiers prioritaires des Hôpitaux universitaires de Genève».

Le problème est donc connu des employeurs, qui voient des salariés se mettre en arrêt maladie juste avant d'être licenciés ou d'autres se mettre en congé maladie après une remontrance d'un supérieur. Situations dénoncées par les entreprises et de plus en plus fréquentes sur le marché du travail. Il est aussi reconnu par les médecins eux-mêmes qui se penchent régulièrement sur le sujet: «A Genève, nous avons des signaux convergents qui pourraient démontrer l'utilisation abusive du certificat médical par certains médecins, confirme encore Michel Matter. Dès lors, il est nécessaire d'être extrêmement ferme sur les certificats médicaux et de rappeler régulièrement le cadre légal.» Fin octobre, plusieurs partenaires du canton vont se réunir pour rediscuter de cette problématique et rappeler que «le certificat médical n'est pas un dû».

Dans le canton de Vaud, le sujet interpellé également. Le magazine des médecins du canton y a consacré un dossier

cette année. Le juriste de la Société vaudoise de médecine (SVM), Sébastien Bourquard, y relevait que l'expansion «des certificats médicaux est telle qu'environ un tiers des consultations de médecine de premiers recours débouche sur un arrêt de travail». Et environ 10% des cas traités par la commission de déontologie de la SVM portent sur les certificats médicaux. Une hausse qui ne concerne pas que le monde du travail, comme le souligne la pédiatre Barbara Monget: «En vingt ans de pratique en cabinet, j'ai assisté à une forte augmentation des demandes de certificats», de la part d'écoliers et d'étudiants. Une bonne partie de la hausse de ces demandes vient du système scolaire, notamment post-obligatoire: certains gymnases exigeant des certificats dès le premier jour de maladie.

Sans connaître l'ampleur du phénomène, il est aussi difficile d'évaluer la nécessité d'adapter les lois en vigueur. Ce qui satisfait la faîtière des médecins: «La FMH estime que la base légale est déjà suffisante et que des dispositions légales supplémentaires sont inutiles», note Philippe Eggimann, vice-président. ■

En Allemagne, une exonération d'impôts pour encourager le cumul emploi-retraite

 lesechos.fr/monde/europe/en-allemagne-une-exoneration-dimpots-pour-encourager-le-cumul-emploi-retraite-2192403

Emmanuel Grasland

October 15, 2025



Par [Emmanuel Grasland](#)

Publié le 15 oct. 2025 à 15:13Mis à jour le 15 oct. 2025 à 15:51

La mesure est emblématique du déclin démographique dans lequel se débat l'Allemagne. Alors que la France s'interroge [sur le coût élevé du cumul emploi-retraite](#), le gouvernement allemand a adopté ce mercredi matin un projet de loi qui va permettre aux retraités qui travaillent de gagner jusqu'à 2.000 euros par mois, net d'impôts, en plus de leur pension. En revanche, les salariés et les employeurs devront tout de même payer des charges sociales.

Baptisée « retraite active », la mesure devrait entrer en fonction au 1er janvier 2026, si elle est adoptée dans les temps par le Parlement. Les fonctionnaires, les travailleurs indépendants et les agriculteurs seront exclus du dispositif.

Inciter à continuer à bosser

L'idée est d'inciter les Allemands à continuer à travailler, alors qu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite (actuellement 66 ans et deux mois), afin de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le gouvernement voit dans la « retraite active » un moyen de conserver le plus longtemps possible des compétences clés dans les entreprises, tout en augmentant les montants des charges sociales versées.

« Nos entreprises recherchent désespérément du personnel qualifié. Et l'évolution démographique va encore aggraver la pénurie : le nombre de personnes en âge de travailler diminue chaque année d'environ 400.000 personnes », a rappelé ce mercredi matin [la ministre de l'Economie et de l'Energie, Katherina Reiche](#). Un chiffre qui minimise toutefois l'effet des flux migratoires. D'après l'office fédéral des statistiques, le nombre d'actifs devrait diminuer de 1,6 à 4,8 millions au cours des douze prochaines années, selon l'importance plus ou moins grande de l'immigration.

Quel est le nombre de retraités qui travaillent outre-Rhin ? D'après l'Institut de l'économie allemande de Cologne (IW), proche du patronat, 1,25 million de retraités exercent aujourd'hui une activité professionnelle. Dans la vaste majorité des cas, il s'agit de « mini-jobs », qui n'imposent pas de payer des impôts ou des

cotisations sociales.

Fin 2023, 340.000 étaient en revanche assujettis à la Sécurité sociale et étaient à même de bénéficier de l'exonération. Les hommes et les femmes diffèrent ensuite nettement en la matière : dans la tranche 65-69 ans, 25 % des hommes travaillent contre seulement 18 % des femmes.

Quel sera l'impact fiscal de la « retraite active », compte tenu de l'effet d'aubaine pour les retraités qui travaillent déjà ? Le gouvernement évalue le coût du dispositif à 890 millions d'euros par an. Un montant largement inférieur aux calculs des économistes. « Avec la retraite active, l'Etat allemand devrait renoncer à des recettes fiscales d'au moins 2,8 milliards d'euros par an », estime l'Institut de l'économie allemande tandis que l'institut ZEW avance un impact de 2,7 milliards.

Cette différence s'explique par le fait que les instituts ne prennent pas seulement en compte l'effet d'aubaine pour les retraités qui travaillent (1,4 milliard), mais aussi les travailleurs indépendants, qui continuent à bosser tout en ayant dépassé l'âge légal de la retraite (280.000 personnes). Ils pourraient être intéressés par le dispositif.

Des effets incitatifs difficiles à prévoir

L'effet incitatif et les recettes fiscales associées sont ensuite difficiles à prévoir. L'an dernier, le cabinet Prognos envisageait des recettes fiscales et des cotisations sociales supplémentaires allant de 1,3 et 5,2 milliards d'euros selon l'intérêt suscité, tandis que son homologue ZEW ne s'attend pas à des changements majeurs de comportements.

« De nombreuses personnes âgées travaillent principalement parce qu'elles veulent rester actives et maintenir des contacts sociaux, et non pour des raisons financières », estime l'Institut de l'économie allemande.

Critiques des ONG

Autre difficulté, le projet de loi pourrait susciter des plaintes auprès de la Cour constitutionnelle car pour certains experts, il constitue une atteinte au principe d'égalité de traitement devant l'impôt, en taxant différemment des personnes selon leur âge et leurs activités.

Le projet est également critiqué par des ONG. « Nous ne partageons pas l'avis selon lequel la 'retraite active' assure l'équité entre les générations, comme l'indique le projet de loi. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un cadeau fiscal généreux pour les seniors en bonne santé », juge l'association Caritas.

Pourquoi un universitaire retraité qui gagne 2.000 euros de plus en travaillant serait défiscalisé, alors qu'une aide-soignante qui fait des heures supplémentaires ne l'est pas, demande l'association ? La « retraite active » fera l'objet d'une expérimentation pendant deux ans, avant un premier bilan.

Emmanuel Grasland (Bureau de Berlin)

Le Conseil d'État annule la votation sur l'ouverture dominicale des magasins

Scrutin Le Tribunal fédéral juge que lier l'ouverture des commerces le dimanche à une convention collective viole le droit fédéral.

Marc Bretton

Coup de tonnerre politique ce mercredi à Genève! Lors de son point de presse, le Conseil d'État a annoncé avoir décidé d'annuler la votation sur la modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) prévue le 30 novembre prochain. «À la suite du dernier arrêt du Tribunal fédéral (TF), la votation était devenue illisible», explique la conseillère d'État Delphine Bachmann, chargée de l'Économie et de l'emploi.

Problème: les délais étant dépassés, impossible de toucher à l'enveloppe de vote et à la brochure de votation qui seront envoyées aux citoyens. «Nous invitons par conséquent les citoyens à ne pas voter sur cet objet, qui de toute manière ne sera pas débouillé», annonce la magistrate.

Une situation compliquée

Si la mécanique cantonale se grippé, c'est dû au Tribunal fédéral. Dans un arrêt du 4 septembre, rendu public le 8 octobre,

la justice, saisie d'un recours, estime que le fait de lier l'ouverture des commerces genevois le dimanche à une convention collective viole le droit fédéral. «Vu la motivation de l'arrêt, comment aurait-il fallu interpréter le résultat de la votation cantonale?» s'interroge l'élué.

Le cheminement juridique est le suivant: le TF a accepté le recours déposé contre une décision de la Chambre administrative du canton de Genève. Cette dernière avait admis un autre recours, déposé par les syndicats, qui attaquait la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) autorisant les commerces à ouvrir le dimanche 22 décembre 2024.

Le débat continuera

Se disant conscient de l'impact de sa décision sur le processus démocratique, le Conseil d'État estime qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier. «De nouveaux travaux législatifs permettront d'assurer l'organisation de débats, se-

«Nous restons favorables à des ouvertures dominicales modérées. Sans lien avec une CCT, mais avec des protections allant bien au-delà des minimums légaux.»

Flore Teyssiere
Secrétaire générale
de Genève Commerces

reins et éclairés, sur l'ouverture des magasins le dimanche», estime-t-il dans son communiqué.

De fait, le débat sur les ouvertures dominicales n'est pas terminé, puisque, juridiquement, le référendum contestant la loi qui devait passer en votation le 30 no-

vembre n'est pas annulé, mais repoussé d'un an maximum.

Pour annuler le référendum, il faudrait supprimer la loi, ce qui ne serait possible que si le Grand Conseil disposait d'un projet de remplacement, avance la chancelière Michèle Righetti. Le Département et les partis ont quelques mois – probablement jusqu'en juin – devant eux pour en élaborer un.

Gauche courroucée

En attendant, la décision suscite des réactions. SolidaritéS accuse le gouvernement de «tirer la prise de la démocratie». Sa décision ferait acte d'un «mépris honteux pour la votation qui plébiscitait une ouverture des commerces certains dimanches sous réserve d'une CCT étendue. Ce qui est, rappelons-le, la seule option possible pour espérer une protection des salariés de la vente, dans un système capitaliste incitant à un consumérisme sans limite».

L'Union populaire est du même avis: «La semaine pas-

sée, le TF a pu annuler une loi, il n'annule pas de ce fait la volonté populaire que cette loi reflétait, estime Pierre Vanek. En annulant la votation, le Conseil d'État refuse au peuple le droit de s'exprimer et de confirmer sur le fond le refus des ouvertures le dimanche.»

Le vice-président de la communauté genevoise d'action syndicale, et responsable régional d'Unia, Yves Defferrard, ne dit pas autre chose: «La loi fédérale autorise les cantons à ouvrir jusqu'à quatre dimanches par an s'ils le souhaitent. Le peuple a décidé lors de précédentes votations que cela ne pouvait pas se faire au détriment des conditions de travail du personnel et en particulier sans convention collective. Cette question se posera encore demain, quel que soit le projet final mis sur pied par le Canton sur lequel le peuple ne manquera pas de se prononcer.»

Côté patronal, la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE) prend acte. «Dans une

conjuncture économique difficile, les commerçants ont besoin d'un dimanche d'ouverture avant Noël pour soutenir leurs affaires et préserver l'emploi. Les hauts et les bas que provoquent les décisions politiques et juridiques actuelles nuisent à la visibilité du secteur.»

Et la NODE d'appeler à «une solution pérenne face à la concurrence transfrontalière et au commerce en ligne».

Même écho de la part de Flore Teyssiere, de Genève Commerces: «Nous étions prêts pour la votation, mais je peux comprendre que le Conseil d'État l'ait repoussée, car l'enjeu change par rapport à l'objet soumis initialement. Pour nous, le résultat était plutôt favorable dans les deux cas, la vraie problématique est celle d'une bonne information du citoyen. Nous restons favorables à des ouvertures dominicales modérées. Sans lien avec une CCT, mais avec des protections allant bien au-delà des minimums légaux.»

Stefan Ehrbar

Das Halbtaxabo soll abgeschafft werden: Diese Meldung machte gestern in verschiedenen Medien die Runde. Hintergrund ist ein Artikel des «K-Tipp». In diesem wird berichtet, der Branchenverband Alliance Swisspass wolle die Rabattkarten für den öffentlichen Verkehr «bald» aus dem Angebot schmeissen – was dieser bestreitet. Die wichtigsten Fragen und Antworten.

Warum könnte das Halbtax verschwinden?

Die Alliance Swisspass will mit dem Projekt Myride das Ticketsortiment im öffentlichen Verkehr radikal vereinfachen. Die heutige Zonenlogik soll durch eine Streckenlogik abgelöst werden. Kernstück ist eine Smartphone-App, in der Tickets gekauft werden können und bei der – ähnlich wie beim heutigen Easyride – automatisch das günstigste Ticket verrechnet wird. Anders als bei Easyride soll das aber nicht mehr auf Tagesbasis, sondern auf Monatsbasis geschehen. Zudem soll Myride Rabatte gewähren, und zwar je mehr, je öfter man mit Bahn, Bus und Tram fährt. Myride soll auch für Menschen ohne Smartphone zur Verfügung stehen. Denkbar ist etwa eine Lösung mittels Prepaid-Karte.

Angebote wie das Halbtax könnten weiterbestehen, sie würden das System aber verkomplizieren und könnten deshalb mit der Einführung abgeschafft werden.

Was sagt Alliance Swisspass?

Alliance Swisspass teilte gestern mit, die Darstellung des «K-Tipp» sei «nicht richtig». Die Redaktion habe «bewusst einen falschen Titel gewählt und Fakten irreführend dargestellt».

Richtig sei, dass sich die ÖV-Branche mit der Einführung eines neuen Preissystems beschäftige. Auch nach einer möglichen Einführung werde es aber ein Halbtax geben. Die konkrete Ausgestaltung des neuen Preissystems sei noch in Arbeit, ein Entscheid zur Einführung noch nicht gefällt. Die-



Ein Auslaufmodell? Das Halbtax steht zur Disposition.

Bild: Christian Beutler/Keystone (20.3.2017)

Stehen die beliebten Verkehrsabos vor dem Aus?

Die Tarifstruktur des öffentlichen Verkehrs soll umgekämpft werden. Das hat weitreichende Folgen. Doch zuerst muss sich die Branche einigen.

ser soll laut aktueller Planung nächstes Jahr folgen.

Wann könnte das neue System starten?

Entscheidet sich Alliance Swisspass für Myride, könnte das System frühestens 2027 starten. Zunächst würde Myride mehrere Jahre lang parallel zu den heutigen Tarifstrukturen betrieben. Alliance Swisspass spricht vom «Zielhorizont 2035».

Wie sieht es mit GA und Halbtax Plus aus?

Das Halbtax Plus passt nicht zur Myride-Logik. Denn mit dem Halbtax Plus und Myride würden zwei verschiedene Rabatt-Instrumente kombiniert. Deshalb könnte Myride das Ende des Halbtax Plus bedeuten – aber auch dies frühestens Mitte der 2030er-Jahre.

Das Generalabo (GA) hingegen hängt nicht direkt mit Myride zusammen. Es könnte als Flatrate-Angebot auch in der neuen Logik weiterbestehen und steht vorerst nicht zur Disposition. Allerdings verliert das

GA seit einiger Zeit an Beliebtheit. Es wird von vielen Nutzern und Nutzern durch das Halbtax Plus ersetzt.

Wie definitiv ist die Einführung von Myride?

Die Branchenorganisation Alliance Swisspass betont, dass grundsätzlich alle relevanten Akteure des öffentlichen Verkehrs – also etwa Transportunternehmen oder die Kantone – den Systemwechsel begrüßen. Doch der Teufel steckt im Detail. Die Beteiligten werden

dem neuen System nur zustimmen, wenn es für sie zu keinen Einnahmeverlusten führt.

Gleichzeitig ist das neue System technisch und mathematisch sehr komplex. Der Entscheid über eine Einführung musste deshalb bereits einmal verschoben werden. Er war ursprünglich für dieses Jahr geplant.

Wer entscheidet über die Einführung?

Eine Einführung braucht zwei Mehrheiten: eine im Strategie-

rat von Alliance Swisspass und eine in der Versammlung aller Verbünde und Transportunternehmen, die aus etwa 250 Mitgliedern besteht.

Der Strategierat besteht aus 8 bis 13 Mitgliedern. Drei von ihnen kommen eine besondere Rolle zu: den SBB, Postauto und dem Zürcher Verkehrsverbund, der vom Kanton Zürich kontrolliert wird. Sie müssen anwesend sein, damit der Strategierat beschlussfähig ist. Wenn die drei einer Meinung sind, können sie zudem nicht überstimmt werden, weil ihre Stimmen stärker gewichtet werden.

Der Kanton Zürich liess zuletzt eine gewisse Skepsis durchblicken. Ende September sprach sein Regierungsrat davon, dass die Einführung von Myride ein «mittelfristiges Ziel» sei. «Ob beziehungsweise wann das der Fall sein wird, ist jedoch noch offen.» Im Rahmen des Projektes habe sich nämlich gezeigt, «dass die Umsetzung einer kundenfreundlichen und gegenüber heute vor teilhafteren Lösung mit grossen Herausforderungen verbunden ist, da sich viele Vorteile und Errungenschaften der heutigen Zonentarife nicht ohne Weiteres in das neue System überführen lassen».

Wäre eine Abschaffung des Halbtax schlimm?

Mit etwa 3,3 Millionen Abos ist das Halbtax derzeit das wohl beliebteste Abo der Schweiz. Es sorgt für stabile Einnahmen beim öffentlichen Verkehr und für vergleichsweise günstige Tickets für seine Besitzer.

Die Kehrseite davon: Das Halbtax ist eine der grössten Einstiegshürden für den öffentlichen Verkehr. Denn wer nicht oft genug unterwegs ist, dass sich ein Halbtax lohnt – es kostet derzeit für Erstbesitzer 190 Franken pro Jahr –, bezahlt den vergleichsweise teuren Vollpreis und wird von der Nutzung des öffentlichen Verkehrs eher abgeschreckt. In der Branche wird zuweilen argumentiert, dass eine Abschaffung des Halbtax-Abos bei einer gleichzeitigen Senkung des Vollpreis-Niveaus die Nutzung des öffentlichen Verkehrs steigern könnte.

Temps fort

Des Suisses dans une Inde où tout est à construire

COMMERCE Une délégation de PME vaudoises vient de séjourner dans la plus grande démocratie du monde, en pleine ébullition économique. L'occasion de poser les premiers jalons pour «connecter deux écosystèmes» aux antipodes l'un de l'autre

ALINE BASSIN, MUMBAI

En plein cœur de Mumbai, au sommet de l'AM Naik Tower, un membre de l'équipe chargée de la stratégie d'entreprise du groupe indien L & T décrit comment les «constructeurs de la nation» sont en train de métamorphoser le paysage. Ce géant du bâtiment et des infrastructures a posé sa marque sur le nouvel aéroport international de Mumbai, le stade de cricket Narendra Modi à Ahmedabad, le premier corridor ferroviaire à grande vitesse du pays ou encore la statue de l'unité de Delhi.

A l'image de l'Inde, de ses 28 régions et de son 1,4 milliard d'habitants, la liste des réalisations de ce conglomérat fondé en 1938 par deux ingénieurs danois semble sans limites, comportant encore d'innombrables complexes résidentiels et autres projets d'infrastructures destinés à assouvir la soif de croissance d'un pays dont les besoins sont colossaux. Le trajet qui a mené une délégation économique vaudoise jusqu'au siège de la multinationale en a attesté. Les bouchons, vérité-

REPORTAGE

Un chantier dans la capitale économique indienne. (MUMBAI, 7 JANVIER 2025/DIVYAKANT SOLANKI/EPA)

table fléau des mégapoles indiennes, lui ont laissé le temps d'observer les habitations délabrées et les petites décharges à ciel ouvert, entremêlées avec des constructions plus modernes qui redessinent la ligne d'horizon de la capitale économique et financière du pays.

Composé de sociétés innovantes, le groupe suisse est arrivé à point nommé, cinq jours après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange conclu entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Inde. Organisée par le Département de l'économie du canton de Vaud, la mission l'a mené de Mumbai à Bangalore, en passant par Hyderabad, la faisant pénétrer dans les espaces climatisés de géants tels Reliance Industries ou Tata Consulting Services, ainsi que dans des entreprises familiales de plus petite taille. Bharat Biotech, fabricant du vaccin anti-covid, ou Resustainability, active dans le management des déchets et de l'énergie. Des «PME» locales qui comptent entre 5000 et 20 000 employés.

Fondateur et directeur de la société Revizto, Arman Gukasyan fait partie de la quinzaine d'entrepreneurs présents. Il ne perd pas un mot des explications du cadre de L & T, prenant la mesure du gigantesque terrain de jeu que la plus grande démocratie du monde pourrait représenter pour sa société de 250 employés (dont 10% en Suisse) basée dans la

region lausannoise. Déjà active dans le monde entier, celle-ci fournit une plateforme collaborative qui identifie les erreurs avant la construction afin de réduire les coûts des projets et de tenir leurs délais. Utilisée sous licence aux Etats-Unis, en Europe, au Moyen-Orient ou en Australie, sa solution n'est pour l'heure pas commercialisée dans une Inde

que la nouvelle donne géopolitique et le potentiel de croissance ont propulsée au cœur de toutes les convoitises. Les investissements sur le seul marché des infrastructures sont projetés à 1400 milliards de dollars pour 2030. Ils doivent accompagner l'essor d'un pays qui espère dépasser l'Allemagne pour devenir la troisième puissance économique mondiale d'ici à 2047, une année qui marquera le 100e anniversaire de son indépendance.

Déficit d'emplois et de confiance

Pour réaliser ses ambitions, le pays a désespérément besoin d'attirer des capitaux étrangers. Une nécessité qui permet de mieux comprendre l'ouverture progres-

«L'emploi est le problème central dans le pays»

RESSOURCES Courtisée par l'Union européenne, la Suisse ou encore le Royaume-Uni, l'Inde se trouve à un point charnière de son développement économique. Avec un enjeu crucial, rappelle l'économiste Catherine Bros: créer des emplois en grande quantité

Cultivant son rôle de puissance non alignée, l'Inde suscite bien des convoitises économiques dans un contexte géopolitique qui lui est favorable. Sa croissance est attendue à environ 7% cette année mais elle crée beaucoup trop peu d'emplois pour réussir à extraire de la pauvreté une large frange de sa population qui veut voir ses conditions de vie s'améliorer. Spécialiste de l'Inde, notamment de ses politiques industrielles, l'économiste française Catherine Bros décrypte un enjeu capital pour l'avenir du sous-continent asiatique.

grand chambardement des années 1990 dû à la libéralisation forcée par le FMI (Fonds monétaire international). Du jour au lendemain, les entreprises indiennes se sont retrouvées exposées à la concurrence internationale, ce à quoi elles n'étaient pas du tout préparées. Elles avaient été très protégées, étaient de petite taille – ce qui signifie qu'elles n'avaient pas la possibilité de réaliser des économies d'échelle – et présentaient un retard technologique. En conséquence, l'Inde s'est désindustrialisée et transformée en une économie duale dominée par l'agriculture et les services.

INTERVIEW

Le dirigeant Narendra Modi fait de l'industrialisation du pays une priorité. Pourquoi? Les services [services dits «échangeables», qui peuvent être consommés à distance de leur lieu de production, par exemple dans l'informatique, ndlr] ont beaucoup tiré la croissance de l'Inde. Mais il s'agit d'un secteur qui est très productif: il a besoin de main-d'œuvre très qualifiée mais pas en grand nombre. Il crée donc moins d'emplois que l'industrie qui est un débouché naturel de l'agriculture. Entre ces deux types d'activités, un transfert peut se

faire sur une courte période tandis que pour que des enfants d'agriculteurs deviennent ingénieurs, cela va prendre beaucoup plus de temps.

Et du temps, le pays n'en a pas? L'Inde arrive en fin de transition démographique. Or, elle a beaucoup rêvé de ce qu'on appelle le dividende démographique. Il s'agit d'une phase où les actifs sont plus nombreux que les

non-actifs. L'épargne peut donc être libérée et servir à financer la croissance de la consommation. Mais si vous n'arrivez pas à créer ce moment parce qu'il n'y a pas assez de travail, la situation vire au cauchemar. C'est pour cela que l'emploi est un problème central en Inde. Il explique probablement en grande partie les résultats électoraux moins bons qu'escompté de la part du parti de Narendra Modi l'an dernier.

Le dirigeant indien avait pourtant fait de l'industrie une priorité dès 2014 avec son programme «Make in India». Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Il y a eu, tout d'abord, des problèmes d'infrastructures et d'approvisionnement en énergie. Puis, autre point noir: la bureaucratie indienne. Le pays a fait de gros progrès pour améliorer le climat des affaires mais beaucoup d'investisseurs réfléchissent encore à deux fois avant de se lancer. Et ensuite, le pays n'est pas intégré dans les chaînes de valeur mondiales. Il lui est donc difficile de conserver ou de développer des avantages comparatifs car il n'a pas accès aux dernières technologies. C'est par exemple pour cela qu'il a perdu son leadership dans le textile. Mais au-delà de ces aspects, l'Inde a une espèce de rapport

contrarié avec le commerce international car elle entretient une ambiguïté entre ouverture et protectionnisme. Elle évolue en permanence sur cette ligne de crête.

Cela peut-il changer à la faveur du contexte international actuel qui entraîne davantage de méfiance envers la Chine et les Etats-Unis?

La question revient à se demander si l'Inde peut devenir une nouvelle Chine. Ma réponse est non. Parce que la situation est très différente. Le pays dépend beaucoup de la Chine pour ses intrants, par exemple dans la pharma. S'il veut développer son industrie, il a théoriquement deux possibilités: subventionner à outrance, ce qui – on le voit – ne marche pas, ou miser sur les services échangeables où il a un avantage comparatif en espérant que ceux-ci amènent une industrialisation par la suite. Mais les autorités sont toujours entre la chevre et le chou sur ce point. Ils font beaucoup de bruit sur le développement de l'industrie lorsqu'il y a une nouvelle usine d'assemblage d'iPhone mais si on regarde le détail, on voit que les flux d'investissements étrangers se dirigent là où le pays est compétitif, c'est-à-dire dans les services.

PROPOS RECUEILLIS PAR A. B.





sive de cet Etat qui a affiché ces dix dernières années une croissance annuelle comprise entre 6 et 7%. Cette progression a toutefois été caractérisée par une création d'emplois bien trop faible – notamment dans le secteur manufacturier – pour absorber une main-d'œuvre abondante et jeune, la moyenne d'âge de la population étant de 28 ans. Au pouvoir depuis 2014, le leader du parti nationaliste BJP, Narendra Modi, n'a pas réussi à transformer en succès son concept «Make in India» pour extraire davantage de personnes de la pauvreté.

Ce déficit d'emplois explique en grande partie pourquoi, après seize années de négociations, l'Inde a signé en mars 2024 un accord de libre-échange avec les quatre pays de l'AELE qui se sont engagés à investir 100 milliards de dollars durant les quinze années à venir. Avec ses Novartis, Roche, Nestlé et autres, déjà présents dans le pays, c'est avant tout la Suisse qui devra mener le bal des investissements car l'Islande, le Liechtenstein et, dans une moindre mesure, la Norvège disposent de capacités financières plus modestes. Encore peu détaillée, cette clause a été le prix à payer pour que le gouvernement s'engage à déverrouiller progressivement l'accès au marché indien et à assurer un climat sûr pour les investisseurs.

Parmi les enjeux se trouve notamment la signature d'un nouvel accord bilatéral de protection des investissements (API). Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie, des négociations sont en

cours entre Berne et New Delhi et devraient être conclues l'année prochaine. De tels gestes sont cruciaux car beaucoup d'investisseurs étrangers font preuve de méfiance envers un pays réputé pour sa bureaucratie et son protectionnisme, même si des progrès ont été faits ces dernières années. Selon des chiffres du Ministère du commerce indien, la Suisse a investi 9,5 milliards de francs en Inde entre 2000 et 2024. Un montant qui montre à quel point il va falloir accélérer la cadence pour atteindre les objectifs fixés par les deux partenaires commerciaux.

Selon le Ministère indien du commerce, la Suisse a investi 9,5 milliards de francs en Inde entre 2000 et 2024

L'accord de libre-échange conclu chiffre à un million le nombre d'emplois que l'argent investi par les membres de l'AELE pourrait à terme créer dans le pays. «Il s'agit vraiment de connecter les deux écosystèmes», a insisté Florin Müller, directeur du Swiss Business Hub de Mumbai, lors du premier jour de la mission vaudoise conduite par la conseillère d'Etat Isabelle Moret.

Un important vivier de talents informatiques

Une région que l'entrepreneur vaudois Romain Blaser, créateur de la solution logicielle Haidi, connaît bien puisqu'il travaille déjà régulièrement avec des partenaires locaux pour développer cet outil qui vise à aider les entreprises à optimiser la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement. Une expérience qui le pousse à vouloir étendre sa présence dans le pays, en créant un centre de compétences logistiques, raison pour laquelle il a pris part au voyage. «En Inde, 1,5 million d'ingénieurs informatiques qualifiés arrivent chaque année sur le marché», rappelle-t-il, soulignant la motivation de cette main-d'œuvre.

Directeur technologique de la société LD Switzerland basée dans le parc d'activités économiques Y Parc, à Yverdon-les-Bains, Julien Martinez effectue également des repérages pour une future implantation dans le sous-continent asiatique, dans un lieu encore à définir. Pour cette entreprise qui fabrique des équipements physiologiques de protection pour les pilotes d'avions civils, militaires et d'hélicoptères, principalement des casques et des masques à oxygène, ce marché est stratégique: «L'Inde mène une initiative très importante, notamment dans le domaine de la défense, cherchant une production locale pour assurer la souveraineté de son armée», explique-t-il. Si elle voit le jour, la structure serait aussi active dans la maintenance, une activité présentant «des exigences très élevées».

À où le futur s'écrit

Parmi les 3,28 millions de kilomètres carrés de territoire indien, le jeune ingénieur ne sait pas encore où ce site pourrait naître, «peut-être dans la région de Bangalore puisque dans l'Etat

du Karnataka, il y a des entités qui travaillent déjà dans ce domaine et une base aérienne».

Des projets et des ambitions qui s'écrivent encore au conditionnel pour la plupart des entreprises qui ont fait le déplacement en Inde, plusieurs d'entre elles ayant également besoin d'investisseurs. «Le futur est en tout cas définitivement là», lâche à son voisin un Julien Martinez pensif, alors que l'avion de la délégation amorce son atterrissage à l'aéroport d'Hyderabad, dans la région de Telangana, dans le sud du pays. L'occasion pour les passagers d'observer le dense maillage d'une ville d'un peu moins de 7 millions d'habitants, en plein boom économique et immobilier.

Arman Gukasyan partira-t-il de son côté à la conquête de ce possible eldorado économique? A l'instar d'autres membres de la délégation, il va procéder à une savante pesée d'intérêts, aiguiller sa stratégie pour trouver le bon positionnement. Car si le marché est gigantesque, il est également très sensible au prix, un facteur que chaque entreprise doit avoir en tête dans son approche commerciale de l'Inde. Avec bien d'autres aspects telle la propriété intellectuelle, comme le cofondateur d'Aerospec peut en témoigner, lui dont la société a mis au point un procédé pour identifier et quantifier la pollution par aérosol. Très impressionnés par la technologie de la jeune pousse vaudoise, des ingénieurs de l'entreprise Resustainabilty le presseront de questions, cherchant à mieux comprendre comment sa start-up avait réussi une percée à leurs yeux hors de portée. Le jeune homme ne lâchera rien.

Des investissements comme monnaie d'échange pour déverrouiller un marché de 1,4 milliard de consommateurs, la haute technologie suisse face à un énorme réservoir de main-d'œuvre aux compétences parfois pointues, souvent médiocre selon les experts... Au bout du voyage, les paramètres de l'équation qui doit connecter les économies suisse et indienne se sont matérialisés de manière plus nette pour les 25 personnes qui ont découvert le pays de Gandhi. Une terre promise où tout reste à construire pour des entreprises helvétiques avides de nouveaux débouchés. ■



Une partie de la délégation vaudoise a visité l'entreprise Biocan. De gauche à droite: Bastien Bovy, Switzerland Global Enterprise, la conseillère d'Etat Isabelle Moret et Sébastien Nusslé, de la start-up Genknowme. (BANGALORE, 10 OCTOBRE 2025/DR)

Google investit massivement

TECHNOLOGIE Le plus grand site du groupe dédié à l'intelligence artificielle hors des Etats-Unis sera installé en Inde. Il va y injecter 15 milliards de dollars

LE TEMPS AVEC LES AGENCES

Google a annoncé mardi l'installation en Inde d'un centre de données et d'un site dédié à l'intelligence artificielle (IA), le plus grand hors des Etats-Unis, et a promis d'investir 15 milliards de dollars en cinq ans dans le pays le plus peuplé de la planète.

«C'est le plus grand [site] que nous allons construire hors des Etats-Unis», a annoncé devant la presse à New Delhi le PDG de Google Cloud, Thomas Kurian. «Cela représente un investissement en capital d'un montant de 15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années», a-t-il détaillé.

D'une capacité de «l'ordre de plusieurs gigawatts», le centre de données et de recherche du géant américain sera construit à Visakhapatnam, dans l'Etat de l'Andhra Pradesh, au sud du sous-continent, un Etat proche de Bangalore, la capitale technologique du pays.

«Cette infrastructure confirme les ambitions et les projets de l'Inde en matière d'IA», s'est pour sa part réjoui le ministre indien des Technologies de l'information, Ashwini Vaishnaw.

Un marché de 900 millions de connectés

Ces derniers mois, l'Inde a attiré plusieurs acteurs majeurs du secteur de l'IA, séduits par le plus grand marché de la planète en termes de population. Quelque 900 millions d'Indiens – sur un total de près de 1,5 milliard – utilisent régulièrement internet, à titre privé ou dans le cadre de leur profession, selon les dernières estimations du secteur.

La semaine dernière, la start-up américaine Anthropic a annoncé l'ouverture prochaine d'un bureau en Inde, révélant que le géant asiatique figurait déjà au deuxième rang des pays utilisateurs de son assistant conversationnel (chatbot) Claude. «L'Inde s'impose comme une évidence grâce à son énorme réservoir de talents sur le plan technique et à la volonté de son gouvernement de faire en sorte que l'IA bénéficie à toute la société», a alors souligné le PDG d'Anthropic, Dario Amodei.

«L'écosystème dynamique de la tech indienne et sa jeunesse sont à la pointe de l'innovation en matière d'IA», lui avait alors répondu sur son compte X le Premier ministre indien Narendra Modi.

Anthropic, Perplexity et Apple, entre autres

Un des principaux concurrents d'Anthropic, OpenAI, a aussi fait part de son intérêt pour le marché et envisage également d'y ouvrir une représentation d'ici à la fin de l'année. La firme Perplexity a signé un partenariat avec l'opérateur de télécommunications indien Airtel.

En outre, des entreprises telles qu'Apple cherchent à faire du pays d'Asie du Sud un élément clé de leurs opérations de fabrication mondiales, afin de se protéger des tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine. ■